

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

**EPREUVE D'ECONOMIE DROIT
PROPOSITION DE CORRIGE**

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser «enfermer» par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau, des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

DROIT : PARTIE RÉDACTIONNELLE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points.

Ce thème relève des points :

- 5. *du programme de première (les contrats)*
- 1. *du programme de terminale (libertés économiques)*
- 3. *du programme de terminale (contrat de travail)*
- 4.4 *du programme de terminale (protection de la concurrence et régulation par le marché)*
- 4.5 *(droit de la consommation, facteurs de protection du consommateur)*

Introduction

- Accroche
- Notion de libertés économiques *et contraintes*
- Reformulation du sujet
- Annonce du plan

I. Des Libertés économiques reconnues à l'entreprise

La liberté du commerce et de l'industrie a été reconnue pour faciliter l'exercice de la profession commerciale et recouvre trois facettes juridiques.

La liberté d'entreprendre est reconnue à toute personne qui souhaite accéder à la profession commerciale.

La liberté d'exploiter donne à l'entrepreneur le droit de gérer ses affaires comme il l'entend, c'est-à-dire de choisir ses partenaires.

La liberté de la concurrence confère à tout entrepreneur le droit d'utiliser tous les moyens loyaux pour attirer à lui la clientèle.

Remarque : peuvent être aussi abordées par les candidats les libertés communautaires (libertés de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux).

La liberté contractuelle repose sur le principe de l'autonomie de la volonté en vertu duquel la volonté librement exprimée a le pouvoir de créer des obligations. Le contrat est un outil qui permet à la société ou à l'entrepreneur individuel d'organiser les relations avec leurs partenaires (consommateurs, professionnels, ...).

Exemples: liberté de choisir son contractant, de déterminer le contenu du contrat. ..

II. Des libertés économiques sous contrainte

Fortes de leurs libertés, les entreprises en ont parfois abusé et leur croissance leur a donné un pouvoir dans les rapports de force avec leurs partenaires. Le législateur a dû intervenir et fixer des règles d'ordre public.

L'ordre public de direction impose des limites à la **liberté du commerce et de l'industrie** :

- Des limites à la liberté d'entreprendre; exemples: condition de capacité professionnelle, stage de préparation, à la création d'entreprises, restriction à l'accès à certaines professions et à l'ouverture de certains commerces, ...

- Des limites à la liberté d'exploitation; exemples: réglementation des prix, impôts spécifiques, règles relative au respect de l'environnement...
- Des limites à la **liberté de la concurrence**; exemples: sanctions des pratiques de concurrence déloyale, réglementation des concentrations et interdiction des abus de position dominante.

L'ordre public de direction impose des limites à la **liberté contractuelle**; exemples : certains contrats sont obligatoires (assurances), d'autres doivent respecter des formalités (contrat écrit, mentions obligatoires ...).

L'ordre public de protection prend en compte l'intérêt de certaines catégories de personnes devant être protégées compte tenu de leur situation de faiblesse face aux entreprises et aux pratiques de celles ci.

Exemples:

- Protection du consommateur (obligation légale d'information, droit de rétractation, interdiction du refus de vente ...).
- Protection du salarié dans le cadre du contrat de travail (droit de grève, salaire minimum, réglementation du licenciement...).

Conclusion

L'environnement instable ainsi que la demande sociale expliquent le développement des limites.

ECONOMIE : PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGE INDICATIF)

Sur 10 points.

Ce thème relève des points:

3. du programme de première (*Valeur ajoutée, PIB, Revenus*)

3. du programme de terminale (*Croissance*).

1. Précisez le sens de la valeur ajoutée et de son partage, puis à partir du document expliquez comment il s'effectue. **Sur 1,5 points.**

La valeur ajoutée est la mesure de la richesse créée par les unités de production (d'un pays), elle profite aux agents économiques qui ont contribué à la création de cette richesse.

En 2005, elle est ainsi répartie:

- 58,2 % aux salariés qui perçoivent un revenu en contrepartie de leur travail ;
- 30,7 % aux sociétés et 7,3 % aux exploitants individuels qui perçoivent une part des bénéfices
- 3,8 % à l'Etat qui collecte les impôts (4,8 % d'impôts - 1% de subventions).

2. Le partage de la valeur ajoutée évolue entre 1990 et 2005. Énoncez les hypothèses économiques qui peuvent expliquer ce constat. **Sur 2,5 points.**

En 15 ans, la valeur ajoutée est passée de 919,8 milliards d'euros à 1 513,3 milliards d'euros. Tous les agents n'ont pas bénéficié de manière identique de cette augmentation. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées:

La part revenant aux salariés augmente de 0,4 point. Exemples d'explication :

- L'augmentation du nombre de salariés;
- La croissance de la rémunération des salariés.

La part revenant à l'Etat augmente d'un point. Exemples d'explication:

- la croissance de la valeur ajoutée entraîne l'augmentation de la TVA collectée;
- Une hausse des impôts plus importante que celle de la valeur ajoutée.

La part revenant aux propriétaires augmente de 0,9 point. Exemples d'explication:

- une augmentation des bénéfices des sociétés et des dividendes distribués;
- Une distribution plus importante des bénéfices au détriment des réserves;
- Des créations d'entreprises sociétaires.

En revanche, la part de l'entrepreneur individuel a baissé de 2,4 points. Exemples d'explication:

- Une baisse relative de cette catégorie dans la population active;
- Une stagnation ou une diminution des bénéfices des entreprises individuelles.

3. Les documents 1 et 2 présentent pour 2005 le même total. Donnez la signification de ce nombre dans chacun des documents. **Sur 1 point.**

Le document 2 présente la contribution des différentes activités à la création de la valeur ajoutée alors que le document 1 précise le partage de cette richesse.

4. Expliquez la relation entre la valeur ajoutée et le PIB. **Sur 1 point.**

Le PIB est l'agrégat qui mesure la richesse créée dans un pays au cours d'une année. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches d'activité du pays,

5. Précisez comment a été calculé le taux de croissance du PIB de la France pour 2004. **Sur 1 point.**

Le PIB permet de calculer le taux de croissance d'un pays.

Le taux de croissance de 2004 a été obtenu ainsi

$$\left[\frac{\text{PIB de 2004} - \text{PIB 2003}}{\text{PIB de 2003}} \right] \times 100$$

Remarque: valoriser le candidat qui a mentionné qu'il s'agissait du PIB en valeur donc prenant en compte l'inflation.

6. Donnez la signification d'un taux de croissance négatif.

Le taux de croissance négatif correspond à la baisse du PIB d'une année par rapport à l'année précédente. Par exemple le PIB (en volume) de 2003 des Pays-Bas a été inférieur au PIB (en volume) de ce même pays par rapport en 2002.

7. Le PIB est retenu comme indicateur économique. Présentez les intérêts et les limites de cet agrégat. **Sur 2 points.**

Le PIB permet de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Cependant, il doit être complété par le PIB par tête pour affiner les comparaisons entre pays.

De plus, il ne prend pas en compte de nombreux services qui ne sont pas rémunérés comme ceux rendus par les femmes ... et les activités qui ne sont pas déclarées. Par contre, il comptabilise des productions qui peuvent générer des externalités négatives.

C'est aussi un Indicateur purement quantitatif qui ne prend pas en compte le bien être des populations.